

|  |
| --- |
|  |
|  |

**25 PROPOSITIONS DES RÉGIONS POUR RELANCER L’APPRENTISSAGE**

****

**Assises de l’apprentissage**

**19 septembre 2014**

**Dans la perspective de la conférence du 19 septembre 2014 en présence du Président de la République, des partenaires sociaux et des Régions, l’ARF formule les propositions suivantes.**

**Un engagement sans faille des Régions en faveur de l’apprentissage**

Depuis de nombreuses années les Régions ont placé l’apprentissage au cœur de leurs priorités. Cet engagement s’est concrétisé par :

* l’ouverture de l’apprentissage à tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux de qualification ;
* la création de nouveaux Centres de Formation d’apprentis ;
* la modernisation de l’appareil de formation (locaux et équipement) ;
* la mise en place de dispositifs d’accompagnement pédagogique et citoyen pour les jeunes en situation de fragilité scolaire ;
* des aides pour les jeunes et les familles : premier équipement professionnel, transport, hébergement, mobilité européenne, etc.

Chaque année se sont ainsi plus de 2 milliards d’€ que consacrent les Régions à l’apprentissage.

**L’engagement des Régions a permis de faire passer le nombre global d’apprentis de 368 000 en 2004 à 422 000 en 2013. Mais surtout le nombre d’apprentis du supérieur est passé de 63 000 en 2004 à près de 140 000 en 2013.**

Il s’agit d’un engagement fort et raisonné qui vise à la fois la qualification et l’insertion professionnelle des jeunes et la réponse aux besoins en compétences exprimées par les entreprises.

**Face à la baisse du nombre d’apprentis les Régions se mobilisent**

La baisse attendue du nombre d’apprentis à la rentrée de 2014 ne fait que confirmer les prévisions établies par les Régions lors de la rentrée de 2013. Elle touche les premiers niveaux de qualification (CAP et bac pro) et certains secteurs professionnels notamment le BTP, la maintenance automobile et l’agriculture. Il est cependant encore trop tôt pour évaluer précisément l’évolution du nombre d’apprentis.

Les raisons de cette situation défavorable ne sont pas nouvelles :

* crise économique et absence de visibilité sur les carnets de commandes, ce qui se ressent particulièrement dans les secteurs de la construction, des travaux publics, de l’automobile ; trop peu d’entreprises de plus de 10 salariés embauchent des apprentis
* impact du bac pro en 3 ans ;
* baisse des aides aux employeurs d’apprentis, sensible surtout pour les petites entreprises, et dispositif des aides devenant incompréhensible ;
* inégalité d’accès à l’apprentissage notamment pour les filles (30% des apprentis), les jeunes issus de ZUS ou les jeunes handicapés.

Cependant, ces difficultés ne doivent pas occulter **les qualités de l’apprentissage et les efforts réalisés par les Régions pour soutenir et développer le dispositif de formation.**

L’apprentissage est **un dispositif de formation performant**: performant en termes de réussite à l’examen avec un taux moyen de réussite supérieur à 80% - performant en termes d’insertion professionnelle : 3 ans après leur sortie de formation plus de 90% des apprentis sont en emploi et le taux de chômage est inférieur à 6%.

Les Régions vont poursuivre leurs efforts pour le développement de l’apprentissage, mais ces efforts doivent être soutenus par l’ensemble des partenaires et notamment :

* **L’Etat** pour faciliter l’accès des jeunes et des entreprises à l’apprentissage : orientation scolaire – réglementation de l’accueil des apprentis dans les entreprises ;
* **Les entreprises** pour recruter les apprentis. Seulement 6% des entreprises ont actuellement recours à l’apprentissage, c’est très insuffisant. Même si certaines aides à l’apprentissage ont été réduites, elles demeurent cependant attractives (exonération de cotisations, primes, crédit d’impôt, etc.). En outre, le recrutement d’apprentis ne saurait se réduire à une simple équation financière. Il s’agit avant tout d’un investissement en compétences et d’un engagement sociétal. Les entreprises allemandes qui accueillent chaque année 1,5 millions d’apprentis ont pleinement intégré ces enjeux.

La rentrée 2014 doit sonner la mobilisation de tous les partenaires pour l’apprentissage. Les Régions sont prêtes et formulent **25 propositions concrètes organisées autour de quatre enjeux majeurs** pour soutenir le développement de l’apprentissage.

**AXE 1 - Développer le recours à l’apprentissage pour les entreprises**

1. **Simplifier et stabiliser les aides à l’apprentissage :** réaffirmer la compétence des Régions pour définir les objectifs et modalités du dispositif de primes et donner ainsi plus de lisibilité aux entreprises.
2. **Inscrire l’apprentissage dans les clauses d’insertion sociale de l’achat public :** prendre en compte le nombre d’apprentis dans les critères d’attribution des marchés publics aux entreprises.
3. **Promouvoir la reconnaissance de la fonction de maître d’apprentissage dans le cadre des accords de branche**. Les salariés qui accueillent, forment et évaluent les apprentis dans l’entreprise doivent être valorisés dans la mise en œuvre de ces fonctions qui participent de la responsabilité sociale et environnementale de l’entreprise.
4. **Développer la prospection des entreprises par une meilleure coordination des acteurs** (Pôle Emploi, branches, missions locales, etc.)
5. **Inscrire l’apprentissage public dans le droit commun et le développer:** quota d’embauche d’apprentis pour les employeurs publics. Fraction des cotisations CNFPT affectée au financement des formations par apprentissage. Alignement de la rémunération des apprentis du public sur le droit commun.
6. **Renforcement des missions spécifiques données aux Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et aux centres de gestion** pour développer l’apprentissage : information auprès des employeurs publics, recensement des besoins, aide au recrutement des apprentis, préparation des apprentis aux concours de la fonction publique territoriale et autres.

**Axe 2 - Promouvoir l’apprentissage auprès des jeunes: inscrire l’apprentissage comme une voie d’orientation d’égale valeur à la voie scolaire**

1. **Information systématique de tous les collégiens et lycéens** sur les métiers, la voie professionnelle et l’apprentissage, avec un suivi de l’insertion professionnelle des apprentis. Associer les associations de parents d’élèves.
2. **Les Stages obligatoires de 3ème et 2nde pourront être réalisés dans les CFA** pour une découverte professionnelle (utilisation des plateaux techniques).
3. A l’instar de ce qui est fait pour Admission Post Bac (APB) **inscrire l’apprentissage dans le logiciel de l’Education Nationale « AFFELNET post 3ème ».**
4. **Outiller et accompagner les jeunes en recherche d’une entreprise** (méthode pro-active par exemple).
5. **Informer - former les professeurs de lycées et collèges sur l’apprentissage** – module « apprentissage » + visites de CFA dans la formation des futurs professeurs.
6. **Mobiliser les acteurs du Service Public Régional de l’Orientation (SPRO) sur l’apprentissage**: information systématique sur l’apprentissage pour les jeunes de 15 – 25 ans à la recherche d’une formation professionnelle.

**Axe 3 - Développer un dispositif de formation de qualité au service des jeunes et des entreprises**

1. **Améliorer la lisibilité de l’offre de formation professionnelle sur le territoire régional**: statut scolaire, apprentissage, contrats de professionnalisation – Présentation détaillée aux acteurs dans le cadre du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP*).*
2. **Donner aux CFA la compétence pour adapter les parcours de formation des jeunes**, notamment en terme de durée, au regard de leur niveau à l’entrée en apprentissage (suppression de l’accord préalable du Rectorat).
3. **Habiliter les CFA au contrôles en cours de formation (CCF)** pour une durée de 5 ans dans une logique d’égalité de traitement avec les lycées professionnels publics (suppression des habilitations annuelles) : simple mise à jour en cas de changement de formateurs.
4. **Simplifier la mise en œuvre des dispositifs d’initiation aux métiers de l’alternance** (DIMA) en confiant la gestion complète du dispositif aux CFA après habilitation par le rectorat.
5. **Promouvoir des dispositifs innovants de mixage de parcours et/ou de publics.**Organiser avec les établissements scolaires et les CFA des cursus proposant à des jeunes (ne parvenant pas ou ne souhaitant pas accéder à l’apprentissage dès la seconde) de démarrer un bac professionnel sous statut scolaire puis comme apprenti en deuxième ou troisième année. Ces coopérations lycées/CFA permettraient de maîtriser le parcours de formation, comme élève puis comme apprenti, et offriraient à des employeurs l’opportunité de recruter des jeunes disposant déjà d’acquis professionnels.
6. **Développer le portfolio de compétences dans l’apprentissage**.
7. **Obtenir une meilleure reconnaissance du métier de formateur en CFA** avec notamment une professionnalisation renforcée.
8. **Inscrire le développement de l’apprentissage dans le supérieur dans une dynamique de promotion sociale pour les jeunes**: l’apprentissage dans le supérieur doit notamment être une opportunité pour les jeunes en situation de fragilité sociale de poursuivre des études dans le cadre de parcours de formation intégrant pleinement la pédagogie de l’alternance.
9. **Favoriser la représentation des apprentis au sein du dispositif de formation professionnelle** et notamment auprès des décideurs par la création d’une instance régionale et nationale ad-hoc ou par l’élargissement des instances existantes.
10. **Développer l’individualisation des formations en CFA** pour répondre à la diversité des parcours des jeunes et aux besoins des entreprises et **lutter contre les ruptures de contrats**

**Axe 4 - Veiller à la sécurisation du financement du fonctionnement et des investissements du dispositif Apprentissage**

1. **Accentuer la mobilisation du** **Programme investissement d’avenir (PIA) sur la construction/rénovation des locaux de formation** afin d’accompagner l’effort des régions et des branches professionnelles, en en simplifiant les modalités de mobilisation. **Flécher une partie du programme d’investissement de l’Union Européenne vers la jeunesse et l’éducation et particulièrement les formations en alternance.**
2. En réponse aux inquiétudes formulées par de nombreux CFA, garantir **une répartition équilibrée et neutre de la taxe d’apprentissage en confiant aux Régions la répartition des fonds libres du quota de la taxe entre les CFA.**
3. **Suivre aux côtés de l’Etat la mise en œuvre de la réforme de la Taxe d’Apprentissage et se tenir à l’écoute des éventuelles difficultés de financement des CFA** (diminution du quota, problématique du versement de la CSA dans les Régions comportant peu de sièges sociaux d’entreprises de plus de 250 salariés).

 